

Congrès de l'Association française de science politique 2011

Section thématique 8 – Représentations et labellisations de la « guerre » : pour une sociologie interprétativiste des systèmes de classification de la conflictualité internationale.

Magnon-pujo Cyril

A.T.E.R. - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Centre européen de sociologie et de science politique - Paris 1

c.magnonpujo@gmail.com

Un simple travail discursif ?

Pratiques de labellisations contemporaines autour de la violence privée commerciale

Résumé

Se présentant comme de « nouveaux » acteurs « légitimes » des « situations instables », les compagnies de sécurité privée, ainsi que leurs utilisateurs, ont fait preuve d'innovations linguistiques importantes, ces vingt dernières années, en vue de caractériser leurs activités et leur secteur d'intervention, directement liés à la guerre dont tous cherchent - discursivement- à se distancier.

Cette communication se propose donc de revenir sur les formes et les enjeux de cette requalification -autour de préceptes économiques pensés comme légitimateurs- d'une activité guerrière ancienne dont l'appellation est jugée stigmatisante : le mercenariat. Par-delà l'étude de ce travail de labellisation, cette construction sociale d'une nouvelle identité, nous analyserons ici la portée de ce travail, revenant alors sur le poids des pratiques linguistiques et classificatoires dans la possible imposition d'une norme. Inscrite en effet dans un processus de « brouillage » de la notion de guerre, cette labellisation de la violence privée commerciale s'incarne -prenant alors effet- dans des pratiques, notamment la mise en œuvre d'une régulation de cette activité, sur lesquelles nous reviendrons.

Communication (Ne pas citer)

Poudre aux yeux de la part de mercenaires modernes usant d'une novlangue orwellienne: « *total makeover: make me a more huggable mercenary* »¹, ou reflet des transformations pratiques de la part des « compagnies de sécurité privée », le travail récent de requalification de la violence privée commerciale et ses enjeux semblaient saisi par Tim Spicer dès les balbutiements de l'industrie :

« *PR [Public Relation] and the media are very much a part of our strategy. We recognize that it is an uphill struggle to dispel this image of 'mercenary' and we have to show what we are really about* »².

¹ Selon les termes de Jeremy Scahill, "U.S. Mercenaries to UN: Stop Using the Word 'Mercenary' in Your Investigation into Mercenaries", *AlertNet*, 15 avril 2009. Jeremy Scahill est par ailleurs l'auteur du très critique *Blackwater : The Rise of the World's Most Powerful Mercenary Army*, Serpent's Tail, London.

² Spicer 1999 p. 171. Tim Spicer est le fondateur de Sandline, société s'étant illustrée en Sierra Leone et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, sur le modèle d'Executive Outcomes, dans les années 1990. La compagnie a depuis

Au-delà de la stratégie communicationnelle reconnue et assumée, ce protagoniste du secteur de la sécurité privée indique en effet, en creux, les tensions entre la représentation et les pratiques : s'il s'agit de montrer (« *show* ») une nouvelle image, celle-ci, pour être acceptée, ne pourrait être que le reflet de la réalité (« *what we are really about* »). Le travail discursif autour de la violence privée commerciale mérite alors une analyse approfondie, tant des multiples stratégies de labellisation d'une profession polémique, que de leurs diffusions, conditions de possibilité et inscriptions dans des processus de légitimation plus vastes.

La profusion de termes mobilisés aujourd'hui pour évoquer les activités de violence privée est en soi un indicatif des enjeux et du travail de labellisation, et donc de légitimation ou de dé-légitimation, de ce champ. En partie développé sur les ruines d'un mercenariat critiqué, et présenté comme un produit de l'après guerre froide, même si son développement exponentiel est plus récent puisqu'il découle des événements de 11 septembre 2001 et de la 2e guerre d'Irak, le secteur de la sécurité privée a dès l'origine fait face à la polémique, du fait de cette filiation, récusée par les intéressés, et du domaine d'action de ces entreprises : les situations conflictuelles³. Il est pour autant devenu incontournable et massif : « *If the contractors were removed, we would have to leave Iraq* » reconnaissait ainsi en 2008 un sous-secrétaire d'Etat américain alors que son homologue britannique, rappelait en 2010 que : « *The private military and security companies industry is essential, inevitable and international. [...] Any proposal by the British Government needs to recognise both this industry's positive and legitimate role globally* »⁴. « *Contractors* », « *private military and security companies* » sonnent comme autant de vocables témoignant d'une acceptation progressive de ces entreprises autrement désignées comme des « sociétés militaires privées », des « sociétés de sécurité extérieure », des « sociétés privées d'intérêts militaires », ou de manière plus critique comme des « entreprises para-privées de coercition » (Bigo 2003), voir dénoncées comme des « armées privées » ou des « néo-mercenaires ». Proposant des services liés à l'exercice de la force, hors de leur territoire national, par le biais d'un processus contractuel et légal, celles que nous qualifions de compagnies de sécurité privée sont donc au cœur de fortes tensions quant à leur légitimité, tensions retraduites dans le processus de dénomination de ces entreprises⁵.

Acteurs des conflits modernes, les compagnies de sécurité privée interrogent, à travers leur travail de labellisation, les rapports contemporains, discursifs et pratiques, à la guerre. Après deux décennies où les tentatives plus ou moins fructueuses de conceptualisation de la guerre, suite à la fin de la guerre froide, se sont multipliées (Kaplan 1994, Collier 1998,

cessé ses activités, et Tim Spicer est aujourd'hui PDG d'Aegis. Il est considéré comme l'inventeur du terme *private military company* dont il a fait la promotion dans les médias et auprès du gouvernement britannique dès 1998.

³ Nous ne reviendrons pas ici sur la filiation de ces compagnies, elle-même enjeu de légitimation, et à ce titre amplement construite, reconstruite et débattue. Pour une synthèse sur l'historicité du phénomène : Kinsey 2006.

⁴ Patrick Kennedy, sous-secrétaire du département d'Etat américain, cité par le *New York Times*, « *Blackwater Impunity* », 16 mai 2008 et David Miliband, secrétaire d'Etat du *Foreign and Commonwealth Office* in *Foreign and Commonwealth Office* 2009, p. 5. Le marché de la sécurité privée, estimée entre 200 et 20 milliards de dollars pour l'année 2010 (les chiffres étant également révélateurs d'une volonté de minimiser ou d'accentuer l'importance et le risque d'un tel marché), est avant tout le fait de compagnies anglo-saxonnes travaillant pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni. A titre d'exemple, le contrat de protection des diplomates et ambassades américaines à l'étranger (contrat WPPS II, 2008) s'élève à 402 millions de dollars par an alors que le contrat LOGCAP IV (Logistics Civil Augmentation Program, 2007-2017), toujours aux Etats-Unis, représente 2,4 milliards de dollars (somme dépensée sur l'exercice, en cours, 2007-2010). Le niveau de sous-traitance de la défense aux Etats-Unis renseigne sur l'acceptation de ces pratiques puisqu'en 2008, 82 % du budget du département de la Défense américain était dépensé en contrats passés avec des entreprises privées.

⁵ Nous utilisons dans cet article ce label de « compagnie de sécurité privée » en tant que qualificatif générique le plus adapté, selon nous, à l'analyse de notre objet que nous ne cherchons pas à restreindre à une catégorie précise d'activité. Il convient toutefois de noter que celui-ci est également un élément du jeu et des luttes de labellisation de la violence privée commerciale entre les agents concernés.

Kaldor 1999 pour ne citer que les plus connus), il semble donc intéressant de partir de cas précis, ici un acteur, pour interroger cette activité. Comme l'a remarqué dès 1991 K. Holsti : « *we can no longer speak of war as a single institution of the states system* » (1991, p.272). Cette disparition d'un hypothétique modèle invite à l'observation d'autres acteurs conflictuels dont le rapport à la guerre telle que conceptualisée jusqu'aujourd'hui est lui aussi inédit. L'émergence des compagnies de sécurité privée est à ce titre révélatrice. Nous partirons ainsi d'une analyse des pratiques linguistiques développées par ces acteurs en vue d'illustrer les perceptions des activités conflictuelles contemporaines par ceux qui les mènent. Considérée comme un stigmate délégitimant, la guerre et son vocable sont en effet mis à distance par ces sociétés. Bien que spécifique, ce discours n'en indique pas moins les connotations négatives attachées aujourd'hui au terme alors qu'à l'inverse sont promues des représentations euphémisées et économisées des conflits, représentations qui s'étendent bien au-delà du simple cercle des opérateurs de la sécurité privée.

Il ne s'agit pas toutefois de questionner ici le bienfondé de ce travail de légitimation, et la concordance entre représentations et actions de ces sociétés, mais d'en relever une partie des pratiques, et d'analyser leurs effets et limites. Se présentant volontiers comme des nouveaux opérateurs de la sécurité, afin d'opposer différentes stigmatisations, ces compagnies ont proposé de nombreux discours et labels sur lesquels nous reviendrons. Nous nous intéresserons ainsi à cette production d'un discours sur soi, tout en considérant ses « conditions de félicité » (Austin 1970). Peut-on en effet, à partir d'un simple travail sémantique, imposer une représentation durable et partagée de son activité, quelles que soient les pratiques concernées ? Pour paraphraser John Austin, est-ce que dans ce cas précis, « dire, c'est faire » ?

A priori stratégique et maîtrisée, la construction sociale d'une nouvelle identité par et pour les acteurs de la violence privée commerciale répond à différentes motivations et s'adresse à des audiences précises : les clients (Etats, firmes multinationales et organisations internationales et non gouvernementales), et l' « opinion publique » potentiellement influente sur ces clients (soit les citoyens des pays dits développés au fait de l'activité des compagnies de sécurité privée depuis la guerre d'Irak de 2003). Ce travail n'en demeure pas moins contraint et progressivement défini par les interactions entre acteurs de ce processus discursif. C'est à ce prix que semblent alors s'imposer les compagnies de sécurité privée, légitimant ainsi l'activité de violence privée tout en étant elles-mêmes redéfinies au cours de ce processus de labellisation et de normalisation.

La construction sociale d'une identité.

« Le langage est un mouvement qui a un but et un effet ; il est toujours, au fond, un instrument d'action » (Mauss 1968, p. 358)

A partir d'une perception, largement partagée parmi les compagnies de sécurité privée, d'injuste dénigrement de leur profession, ces dernières ont développé de multiples stratégies, afin de contrebalancer ce jugement. Le travail autour de la dénomination de leurs activités constitue un élément central de ce processus, sans qu'il ne soit pour autant pleinement cohérent ou planifié méthodiquement. Les évolutions des qualificatifs proposés par les compagnies de sécurité privée : de « *private military companies* » à « *risk management companies* » et leur articulation autour de différents référentiels parfois contradictoires (l'économie, la paix, etc.) en sont des preuves. Processus toujours en cours, cette construction d'une identité est donc avant tout un processus complexe ayant permis à certains d'imposer une représentation favorable de leur industrie.

Dénoncer d'encombrantes stigmatisations

« Nous en avons assez d'être considérés comme des mercenaires et assimilés à ces vieux types qui combattaient en Afrique pour de l'argent »⁶. Terme « péjoratif est complètement inacceptable [...] trop souvent utilisé pour décrire l'activité d'une société légale et légitime s'employant à mener des opérations essentielles d'aide aux opérations de paix à caractère humanitaire »⁷, le qualificatif de mercenaire : le « 'M' word »⁸ est présenté par les compagnies de sécurité privée comme diffamatoire aux vues des activités qu'elles proposent. Cependant du fait de cette assimilation fréquente, celles-ci se retrouvent forcées à prendre position, s'impliquant alors dans un débat sur leur labellisation, et *in fine* leur légitimation. S'estimant discréditées par ce stigmate, les compagnies de sécurité privée mettent en avant une « identité sociale réelle », strictement opposée à l'« identité sociale virtuelle » qu'on leur prêterait à tort (Goffman 1975). Le mercenariat a en effet été progressivement délégitimé, jusqu'à être interdit dans la seconde moitié du XXe siècle⁹. Il n'en a cependant pas toujours été de la sorte (Thomson 1994). Deuxième plus vieux métier du monde, le mercenariat est longtemps apparu comme une activité traditionnelle des conflits où le recours à violence privée était la règle. L'affirmation des Etats-nations, des armées citoyennes et de formes de guerres modernes au cours du XVIIIe et XIXe siècle semble cependant avoir eu raison, non des mercenaires, mais de leur emploi légitime, moralement puis légalement condamné. Ceux-ci n'ont pas disparu pour autant, comme en témoignent leurs nombreux faits d'armes, notamment en Afrique, durant la décolonisation. Critiquée comme des « chiens de guerre », la génération des Bob Denard et autres « Black » Jacques Schramme apparaît néanmoins avoir scellé la réputation des mercenaires et explique la réticence à tout rapprochement avec ceux-ci. Plus que la catégorisation légale, c'est la labellisation sociale qui pose alors problème aux nouveaux opérateurs de la violence privée cherchant à opposer au stigmate une nouvelle identité.

De facto, les derniers mercenaires croisent souvent la route des premières compagnies ayant structuré l'industrie dans les années 1990¹⁰. Il est ainsi important de s'en distinguer. Le mercenaire « sans foi ni loi » renvoie en effet aujourd'hui à l'image d'un individu incontrôlé, souvent incontrôlable, exécutant les basses œuvres des Etats modernes au prix d'actions éthiquement discutables. Il ramène ceux qui y sont assimilés à l'idée de combats, d'armes, de sales guerres, et plus largement, de guerre. Or de telles pratiques sont elles aussi jugées stigmatisantes par les compagnies de sécurité privée. Elles ne sauraient être légitimes en menant des activités de combat, sans être liées à un Etat. Elles ne sauraient, de même, mener

⁶ Eben Barlow, fondateur de la société sud-africaine Executive Outcomes, aujourd'hui défunte. Citation extraite de Goulet Y., « Executive Outcomes, *Mixing Business with Bullets* », *Jane's Intelligence Review*, septembre 1997.

⁷ Déclaration des entreprises du secteur de la paix et de la sécurité publiée (United Nations Special Rapporteur on Mercenaries 2005, p. 22).

⁸ L'expression, courante dans la profession, est rappelée par J.J. Messner (Messner 2007, p.24), directeur de l'association professionnelle américaine regroupant ces compagnies : ISOA, (anciennement IPOA, *The international Peace Operations Association*: "This small vignette illustrates an important issue facing the peace and stability operations industry – the "m" word. The term mercenary is commonly used to describe the private peace and stability operations industry by opponents and those who lack a fundamental understanding of exactly what it is that the industry does. Regardless, it's a popular pejorative term".

⁹ Sur la délégitimation du mercenariat, sur lequel nous passons rapidement, voir Percy (2007). Internationalement, le mercenariat est en effet considéré comme un crime selon les termes du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève -1977, de la Convention internationale de l'ONU de 1989, ou encore de la convention de l'Organisation de l'Unité Africaine sur l'élimination des mercenaires en Afrique -1997. Nationalement, le mercenariat est souvent condamné par des lois du XIX^e siècle visant à protéger la neutralité des Etats. Il l'est aussi, à titre d'exemple, en France, avec la loi spécifique du 14 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire.

¹⁰ Les liens qui unissent Simon Mann (arrêté en 2004 pour une tentative de Coup d'Etat en Guinée Equatoriale) aux « *private military companies* » Executive Outcomes et Sandline l'illustrent.

des guerres, construites comme l'apanage des Etats¹¹, et aujourd'hui largement délégitimées comme forme de rapport social. Il n'en est en effet de guerres légitimes que « justes » à l'heure où l'on mène avant tout des « opérations humanitaires » ou de « pacification ». Souffrant d'un déficit de légitimité du fait de leur domaine d'opérations, liées aux conflits et aux Etats censés avoir le monopole de la contrainte physique légitime (suivant une vision wébérienne), les compagnies de sécurité privée récusent ainsi les qualifications de mercenaires, mais aussi de guerre, dont nous verrons qu'elles ont disparu de leur vocabulaire.

Il existe néanmoins un attrait pour le personnage du mercenaire, « soldat libre » vanté par Bob Denard (1998). Le mercenaire est alors tout à la fois repoussé de manière officielle tout en étant, chez certains, valorisé comme une figure mythique. Un tel constat est visible tant chez les employés des compagnies de sécurité privée ou leurs représentants, que chez les militaires, dont les actions sont très encadrées et souvent loin du « coup de feu »¹². La véritable mystique dont jouit la société Executive Outcomes, considérée comme précurseur dans la formalisation d'un modèle entrepreneurial rompant avec le mercenariat, illustre également ce point, tout en rappelant la porosité des frontières. Décriée, puis démantelée pour avoir été trop puissante et offensive (c'est-à-dire participant aux combats au côté par exemple de l'armée de Sierra Leone en 1996), celle-ci reste constamment mise en avant dans l'industrie, à la fois comme pionnière, mais aussi pour son efficacité et ses partis pris ayant permis de repousser les rebelles du RUF. Nombre d'images et de discussions circulant à son propos traitent d'ailleurs de ses équipements militaires (avions, hélicoptères de combat, etc.) ou des quelques individus ayant pris part à des offensives. Le modèle est ainsi plus ou moins condamné, dans la mesure où l'on admet que de telles actions ne seraient plus possibles aujourd'hui, tout en rappelant qu'Executive Outcomes a « sauvé » la Sierra Leone¹³. Nous constatons ainsi une ambiguïté certaine autour de la considération du métier des armes et de l'action directe. Si les mercenaires sont aujourd'hui moins visibles que dans les années 1960, une figure comme celle de Simon Mann ne manque pas d'intriguer. Arrêté en 2004 au Zimbabwe, extradé, condamné puis emprisonné en Guinée Equatoriale pour avoir tenté d'y renverser le gouvernement de Obiang Nguema, avec l'aide de 61 mercenaires sud-africains, Simon Mann a fait l'objet de nombreuses critiques. Mis au pilori comme le dernier mercenaire blanc à tenté de renverser un gouvernement en Afrique, il n'en a pas moins été libéré en 2009 et sa disgrâce semble moins prononcée dès lors que l'on s'écarte des discours officiels. Élément central dans la mise en place d'Executive Outcomes et au cœur de sa nébuleuse avec Sandline, ex-militaire d'élite britannique, Simon Mann illustre à lui seul la porosité des frontières que l'on tente de construire entre mercenariat et nouvelles formes de violence privée. Nous avons pu ainsi observer récemment sa présence au côté d'individus travaillant pourtant à cette différenciation et au cœur du business de la sécurité privée. Sans que ne soient nécessairement louées ses initiatives, il est alors reconnu comme celui que l'on

¹¹ Doug Brooks, président et fondateur d'IPOA, déclare ainsi qu'il n'est pas question pour les compagnies privées de faire la guerre: « *their [security contractors] role and their rules for the use of force are far more defensive and limited than militaries – they are not there to take war to an enemy* » (Brooks 2010)

¹² A titre d'exemple, la revue grand public Raids traitant, à grand renfort de photos chocs, de la chose militaire saisie par le versant de l'action, a consacré sur 12 numéros et un hors série aux « mercenaires » (sur 302 numéros à ce jour). Le terme *contractors* n'apparaît ainsi qu'en 2004, suite à la guerre d'Irak et reste associé à celui de mercenaire, ce qui témoigne de son potentiel attractif, malgré sa condamnation.

¹³ Ce discours qui peut sembler particulariste, voir anecdotique, n'est pourtant pas uniquement le fait de mercenaires ou d'employés de compagnies privées. On le retrouve sous la plume -et surtout dans les dires- d'universitaires, de membres d'organisations internationales, ou dans les propos du diplomate britannique Peter Penfold, Haut Commissaire britannique pour la Sierra Leone à cette époque. La légitimité à soutenir cette position reste le point sensible. Comme le dira Koffi Annan, à l'époque secrétaire général adjoint de l'ONU, à propos du génocide rwandais de 1994 : « *Quand nous avons besoin de soldats aguerris pour séparer les combattants des réfugiés, j'avais envisagé la possibilité d'engager une firme privée. Mais le monde n'est peut-être pas prêt à privatiser la paix* » (Daniel 2002).

a abandonné, celui qui fait le sale boulot des Etats, et qui n'hésite pas à se salir les mains¹⁴. Nous retrouvons ici les arguments à l'origine du mythe mercenaire et illustrant l'attrait de l'action armée.

Il existe donc bel et bien des mécanismes ambivalents dans la dénonciation d'un stigmaté mercenaire. Construit comme la figure passée, violente et sans limites, celui-ci est condamné et utilisé *a contrario* pour mettre en valeur une représentation actuelle des conflits comme activité encadrée et limitée. C'est de la sorte qu'agissent les compagnies de sécurité privée, récusant les stigmatisations guerrières et mercenaires qui leur sont souvent accolées. Néanmoins, ce reflux annoncé de la force et de la violence doit être lu avec prudence alors que certaines de ces expressions sont construites comme des mythes et demeurent valorisées, y compris par les protagonistes d'une industrie renouvelée de la sécurité privée qui opèrent avant tout en Irak et en Afghanistan, soit dans des situations de guerres.

Des stratégies de différenciation : la volonté d'un langage performatif

Face à cette stigmatisation, pensée comme la marque d'un déficit de légitimité de la profession de soldat privé, les compagnies de sécurité privée, premières concernées, sont aussi celles qui vont s'atteler au problème. Il s'agit en effet de garantir la pérennité d'un marché naissant et potentiellement mis à mal par de telles critiques. Ces entreprises vont ainsi proposer un travail précoce de différenciation vis-à-vis tant des mercenaires que des activités guerrières. La présentation qu'elles vont alors donner d'elles sera révélatrice des considérations actuelles de la guerre. Rénovant le champ lexical autour de leurs activités, proposant de nouvelles appellations consensuelles -« juste » selon les compagnies- il semble ainsi que ces sociétés de sécurité, en agissant par le langage, croient en leur possible légitimation par l'imposition de certaines labellisations. Autrement dit qu'elles se fassent exister en tant que compagnies de sécurité privée, et non en tant que mercenaires, en énonçant ce qu'elles considèrent être un état de fait.

La différenciation, véritable fer de lance de l'industrie naissante de la sécurité privée peut se lire à deux niveaux. Il s'agit premièrement de distinguer un espace social d'un autre, notamment antérieur, et deuxièmement de se démarquer, parmi des agents proches, au sein de cet espace spécifique que l'on cherche communément à créer. Le deuxième niveau de différenciation est devenu central dans le marché actuel de la sécurité privée, en pleine expansion avec une multiplication du nombre de compétiteurs poussant les entreprises à se démarquer de leurs concurrentes (grâce à leur réputation, leur spécificité, leur prix, etc.). Cependant, apparues dès les années 1970 puis devenues visibles dans l'Afrique des années 1990, les premières entreprises de violence privée, se focalisent avant tout sur le premier niveau de distinction, consistant en l'affirmation d'un espace spécifique, avant tout différencié des mercenaires, encore actifs à l'époque. Des sociétés telles Executive Outcomes ou Sandline vont alors, dès le milieu des années 1990, mettre en œuvre un travail de labellisation dont les grandes lignes sont encore celles qui sont suivies aujourd'hui. La thématique de la guerre ou du combat n'est cependant pas encore perçue comme une stigmatisation handicapante et ne sera mise à distance qu'à partir des années 2000, en conséquence justement des insuffisantes légitimations des entreprises pionnières du secteur, aujourd'hui défunt.

¹⁴ Ces remarques sont tirées d'observations personnelles de ces protagonistes lors d'une réception à Londres, en juin 2011. Le cas de Simon Mann n'est qu'une des multiples illustrations possibles. La valorisation au sein du personnel des compagnies de sécurité privée actuelles de soldats réputés pour leur « *fighting spirit* » comme les Gurkhas népalais ou les fidjiens, renvoient également à cette ambiguïté entre distanciation et glorification de la violence.

Très tôt sont donc affirmés les arguments principaux de ce travail de différenciation qui vont structurer ce secteur et son développement futur. A partir d'une analyse des documents produits par Executive Outcomes ou Sandline, ou de discussions échangées à l'époque entre les protagonistes, nous remarquons l'accent mis sur la juste définition de leurs activités. Est ainsi discutée en 1999 la possibilité les définir de la sorte : « *a 'Private Military Company' (PMC) is a legally constituted, for-profit company that directly supports or enhances a client's security capabilities* »¹⁵. Il s'agit de caractériser de manière neutre, vague des entreprises « comme les autres » (Olsson 2003). Dans le même temps, le logo d'Executive Outcomes la présente comme « *Professional Military Advisor Services* ».

Nous synthétisons ce travail autour de trois axes pensés comme légitimateurs pour cette industrie polémique. L'affirmation la plus évidente est celle d'un caractère entrepreneurial, à la différence des mercenaires isolés : « *PMCs are no different from other commercial entities. They are driven by the same business motivators, such as profit, growth, corporate sustainability, shareholder value and achievement. The corporate model of a PMC would not look any different to that of another company of similar size discussed in a classroom at Harvard Business School* » (Spicer 1998 b). Les « PMC » sont donc des entreprises agissant sur un marché. Vient ensuite la question de la régulation qui, sans être alors mise en œuvre, est néanmoins revendiquée comme nécessaire, tant sur un plan éthique que sur un plan commercial. Le même Tim Spicer déclare ainsi en 1998: « *we actually welcome regulation for a number of reasons. Regulation is necessary because this is an issue of concern* » (Spicer 1999 p.170). Enfin l'idée de ne pas s'opposer à l'Etat transparait déjà dans les discours et n'aura de cesse d'être portée par les compagnies de sécurité privée ayant perçu le risque d'être réduites à un concurrent privatisant l'Etat. Il s'agit pour ces dernières de montrer alors que leur activité n'est pas la guerre, ni l'action autonome, mais bien le soutien, encore « opérationnel » à l'époque, ou les actions humanitaires¹⁶. Nous observons donc dès l'origine l'affirmation d'un modèle économique nouveau, celui des « *private military companies* », première étape de la construction d'une identité nouvelle. Ce modèle de sociétés a néanmoins disparu à la fin de la décennie, critiqué pour son intervention directe dans les conflits et la publicisation de cet aspect¹⁷. Les bases de la labellisation proposées seront alors reprises mais accentuées, notamment en ce qui concerne la mise à distance des tâches de combat, dorénavant jugées stigmatisantes et repoussées. Le discours sur les opérateurs de la sécurité privée, comme celui de la guerre, s'euphémise alors, ces auteurs pensant par là rendre leurs activités moins polémiques.

Ce processus de différenciation est donc avant tout caractérisé par un intense travail linguistique d'autant plus visible qu'il est le fait de compagnies toujours plus nombreuses. Loin d'être dénigré par les entreprises, l'effort de labellisation est considéré comme central en vue d'inscrire les actions des compagnies de sécurité privée comme des services légitimes. Comme le rappelle le directeur d'IPOA en 2009: « *From the outset, it is imperative to understand the importance of words and description when it comes to private contractors in peace and stability operations. [...] Clearly, these classifications matter* » (Messner 2009, p. 37). Les protagonistes du secteur développent ainsi un vocabulaire précis qui va progressivement évoluer des « *private military companies* » aux « *private security companies* », « *risk management companies* » ou « *contingency and stability contractors* ».

¹⁵ Cette définition issue d'une conversation privée tenue sur des forums internet en 1999 est complétée par le fait que les protagonistes de l'industrie récusent les termes « *'places', 'willingness' and 'hostilities' [who] add emotive flavour to the definition* ».

¹⁶ Le site internet de Executive Outcomes annonçait en 1998 que la compagnie travaillait pour des governments, et pour la stabilité : « *Despite its short history, EO is the only company in the world that as acted effectively on behalf of two African governments in order to bring about stability* ». <http://web.archive.org/web/19980703122338/www.eo.com/about/p7.html>

¹⁷ Sandline se définit ainsi sur son site internet comme une des « *organisations which do more than provide passive assistance in areas of conflict* ». (Spicer 1998).

Les vocables de « risque », « menace » et « sécurité » deviennent alors dominants et contribuent à véhiculer une image souhaitée des opérateurs de violence privée. Cette idée est rappelée quasiment textuellement par un responsable d'une société britannique insistant sur ses propres préoccupations sémantiques : « *When people ask who we are, we say we are a risk consultancy and security support company. That's the type of word I use* »¹⁸.

Le langage employé ne peut toutefois être analysé *ex nihilo*. Il est important de comprendre sa mobilisation dans le cadre d'idéologie ou de discours plus généraux, jugés à leur époque dominants et légitimes. Ainsi, la labellisation proposée par les compagnies a progressivement évolué, tout comme les argumentaires développés. Affirmant dans un premier temps leur efficacité, y compris par la voie des armes, celles-ci vont définitivement mettre à distance cette idée à mesure que cette pratique est critiquée : « *there has been definitely the idea that we don't want to be just the kind of PSCs that is going on the ground* »¹⁹. De manière plus évidente, la rhétorique du *peacekeeping*, charnière de cette légitimation au début des années 2000 (au moment où les casques bleus sont durement critiqués pour leur inefficacité) va laisser progressivement la place à celle de la gestion de crise (que l'on va fleurir comme légitimation des interventions des Etats et des organisations internationales). Les compagnies de sécurité privée mettent donc désormais l'accent sur la reconstruction, le post-conflit et la stabilisation. IPOA, *the International Peace Operations Association*, est ainsi devenu en 2010 ISOA, *the International Stability Operations Association*. Les discours proposés s'incarnent donc dans des récits légitimateurs plus larges (Ambrosetti 2009). Cela s'observe également avec la mobilisation dès l'origine d'un discours néo-libéral de l'entrepreneuriat, de l'efficacité, de l'expertise et du « *cost-effectiveness* »²⁰. L'industrie s'est en effet construite autour de cette idéologie, pensée comme un mode de légitimation. Si depuis l'ère de Reagan et Thatcher, le marché est réaffirmé comme mode opportun d'allocation des ressources, les acteurs de la sécurité privée vont donc se présenter sous les atours d'entreprises néo-libérales espérant en tirer des bénéfices directs. Enfin la multiplication des propos relatifs à la « nécessaire » régulation, est, elle, compréhensible à la fois comme une réponse aux nombreuses dérives faisant de la mauvaise publicité, et dans le cadre d'initiatives générales, mises en œuvre cette décennie, visant à responsabiliser les grandes entreprises. Ainsi la publicisation des codes de conduites adoptées par les compagnies de sécurité privée doit être remise dans le contexte d'initiatives telles le *Global Compact* de l'ONU ou les *Voluntary Principles on Security and Human Rights*²¹, alors que les réflexions autour de la Responsabilité Sociale des Entreprises se multiplient.

Le travail linguistique développé par les compagnies de sécurité privée afin de se présenter et de se faire comprendre de manière favorable repose ainsi sur des argumentaires anciens, mais renouvelés en fonction des contextes idéologiques. Nous pouvons d'ailleurs noter que ces compagnies ne se présentent pas de la même manière aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en France. L'ensemble des rhétoriques proposées va néanmoins dans le sens d'une distanciation d'avec la guerre, l'action violente et incontrôlée et le mercenariat. Le discours vise ici à faire exister une réalité²². La condition sociale des locuteurs, tout comme le caractère polémique de l'industrie, amènent cependant certains à questionner la validité de ce processus.

¹⁸ Entretien personnel. Propos recueillis le 24 juin 2009 à Londres.

¹⁹ Entretien personnel, Londres, le 6 mars 2007.

²⁰ Cet argument est l'une des principales cartes du lobby IPOA. Doug Brooks étant parfois moqué comme « *Doug-PMC-are-more-cost-effective-Brooks* ».

²¹ Ces deux institutions ont pour but, indépendamment, de faire respecter des principes liés aux droits de l'homme pour les entreprises privées volontaires. Les *Voluntary Principles on Security and Human Rights* concernent les compagnies du domaine extractif.

²² Cette idée peut être prolongée. Si en se revendiquant de la sécurité ou du risque, les compagnies de sécurité privée contribuent à leurs yeux à se légitimer, elle n'en contribue pas moins à définir ce risque, et stratégiquement à l'étendre afin de stabiliser leur niche commerciale. Cf. Leander 2005 et Krahnmann 2011.

Des entrepreneurs de normes : le travail des associations professionnelles

Le travail de labellisation visible depuis désormais deux décennies peut apparaître, à tort, comme évident ou coordonné. Les catégorisations que nous dressons à partir des divers discours de justification : humanitaire, économique, expert, contrôlé, doivent cependant bien être entendu comme des classifications analytiques. Ainsi, si de nombreuses compagnies donnent à voir tous ces arguments dans leurs diverses productions écrites ou orales, ceux-ci n'en constituent pas pour autant, de ce simple fait, un discours cohérent. Une convergence apparaît toutefois progressivement dans les propos des compagnies. En effet, conscientes du soupçon porté sur ces labellisations développées par et pour elles, ces dernières, sous l'impulsion de quelques individus, vont saisir l'opportunité de structurer ce travail par l'entremise de structures professionnelles.

En 2001, l'association professionnelle américaine des compagnies de sécurité privée : IPOA, se met ainsi en place avec pour objectif premier de promouvoir la bonne tenue du maintien de la paix grâce à l'action d'opérateurs privés, pour peu que ceux-ci soient régulés. Portée et symbolisée par son président et fondateur, Doug Brooks, IPOA devient progressivement la structure incontournable représentant et affirmant réguler les entreprises de sécurité privée actives à l'international, quel que soit la réalité de ce contrôle. Son principe de base n'est autre que la garantie du label IPOA, censé symboliser l'éthique et la respectabilité, aux compagnies membres respectant les procédures d'adhésion et le code de conduite de l'association. IPOA étant financé par les contributions de ses membres, il est dès lors possible de percevoir les tensions inhérentes ici entre ces deux activités de représentation et de régulation. Nous n'avons toutefois pas pour objet de proposer ici une sociologie de cette association ou de sa consœur fonctionnant sur un modèle identique et créée par l'« entrepreneur de normes » Andy Bearpark, au Royaume-Uni en 2006 : BAPSC, *the British Association of Private Security Companies*. Simplement, ces deux structures tendent *in fine* à crédibiliser les bases existantes de légitimation du secteur en indexant le travail linguistique sur des principes de régulation effective (nous y reviendrons) et en garantissant la valeur du label par son attribution à certaines compagnies uniquement, selon les volontés d'une institution, en théorie, tierce. L'énonciation collective d'une norme autour des compagnies de sécurité privée serait donc une plus-value.

IPOA et BAPSC n'en sont pas moins des institutions différentes. Un responsable d'une société britannique dira à ce sujet que si la première est « *the voice of the industry* », la seconde est « *the voice of the industry standards* »²³. Suivant l'idée précédemment évoquée du poids du contexte normatif dans la production des discours, IPOA s'est construite dès 2001, autour d'un discours sur le maintien de la paix²⁴ avant d'évoluer progressivement dans un registre plus professionnel et de s'affirmer comme un lobby à proprement parler. BAPSC pour sa part s'est constituée autour de l'idée de réguler une industrie d'ores et déjà fortement développée. Les deux associations ont néanmoins acquis une reconnaissance certaine, comme en témoigne leur participation à l'ensemble des initiatives de régulation du secteur lancées depuis 2005 autour de l'industrie. Toutefois, si BAPSC semble avoir moins accentué son caractère de lobby, elle est aussi l'association la moins influente, devenant progressivement une coquille vide. A l'inverse, le travail d'IPOA est caractéristique de ce processus de

²³ Entretien personnel. Londres, le 25 juin 2009.

²⁴ Doug Brooks dit à ce titre : « *This is the reason we created IPOA, really, because of 'Western-less' peacekeeping* ». Nous pouvons noter à ce titre que ce discours n'est pas nécessairement un discours cynique, comme il est facile de le croire. P.W. Singer le rappelle d'ailleurs à propos de Doug Brooks (avec lequel il s'oppose sur de nombreux points) : « *I've known Doug for a while, and I take him very seriously when he talks about his focus on private peacekeeping. It's not just marketing* ». Cités dans Falconer, B., "Blackwater's Man in Washington", *Mother Jones*, 25 septembre 2005, <http://motherjones.com/politics/2007/09/blackwaters-man-washington>.

construction d'une nouvelle identité. L'association, en plus de valoriser son label IPOA, a en effet renouvelé en profondeur l'ensemble du champ lexical caractéristique des compagnies de sécurité privée.

Nous avons précédemment montré les arguments principalement mobilisés pour valoriser les compagnies de sécurité privée et les différencier de leurs polémiques aînés. A travers une analyse statistique des discours produits par l'association IPOA, dans son journal bimestriel dont le but est justement de véhiculer au grand public ses propos, nous allons désormais montrer concrètement de quoi est fait ce langage, et donc la labellisation de cette forme de violence privée. Association professionnelle centrale et coordonnant les efforts de légitimation de l'industrie, IPOA semble en effet une institution essentielle pour comprendre cette construction sociale. L'analyse linguistique (voir les tableaux ci-dessous), révélatrice, permet alors de quantifier et de visualiser les nouveaux champs lexicaux promus, de manière collective, par l'industrie. En nous appuyant sur les tableaux révélant l'occurrence des mots dans les chroniques de Doug Brooks et de J.J. Messner, les voix de l'organisation, nous remarquons alors la très nette prédominance des termes renvoyant à l'entrepreneuriat, à la paix, et au contrôle. Sont ainsi promues des entreprises de paix, privées, contrôlées et commerciales, soit l'antithèse des mercenaires des guerres. Les qualificatifs de 'guerre', 'mercenaire', 'violence' ou 'armes' ont par ailleurs quasiment voire totalement disparu du vocabulaire de l'association. On voit de même apparaître un nouveau lexique de la conflictualité dominé par des mots tels 'opérations', 'soutien', 'stabilité', 'conflit' ou 'sécurité', termes que l'on retrouve également dans la littérature grise actuelle autour des guerres et qui témoignent de sa moindre valorisation et de l'euphémisation de sa caractérisation. Pour ne donner qu'un exemple précis, si l'on regarde les cooccurrences autour du mot 'guerre', il est possible de constater son dénigrement par son association avec des termes eux aussi négatifs : 'war' et 'wars' n'apparaissent ainsi qu'à 41 reprises, et sont souvent associés au mot 'Vietnam' ou 'world' (il s'agit de nommer un exemple historique), ou alors à '*profiteers*' et '*profiting*' (dans plus de 17% de ces utilisations). Le mot est alors dénigré : la guerre est construite comme renvoyant aux profiteurs de guerre, et ramène donc au mercenariat. De la même manière le terme '*mercenary*' apparaît dans ces textes soit en lien avec le terme '*definition*', dans un usage qui sous-entend que le mot mercenaire à une définition précise sous laquelle ne tombent pas les employés des compagnies de sécurité privée, soit avec l'adjectif '*pejorative*'. Dans les deux cas, il s'agit de dénigrer l'assimilation faite entre les sociétés privées et les mercenaires, assimilation qui serait à la fois erronée du point de vue du droit, péjorative, et le fait des journalistes (autre cooccurrence fréquente). Aux 'guerre/s' sont alors préférés les 'conflits', aux 'mercenaire/s' (26 utilisations), l'industrie' (298 occurrences). D'ailleurs si les dirigeants d'IPOA parlent à 129 reprises de '*conflict*', 32% des utilisations du terme le sont pour parler du '*post-conflict*'. Celui-ci est donc avant tout mobilisé pour parler de ce qu'il se passe après, période jugée plus légitime pour l'action de ces entreprises. Sans surprise nous retrouvons ici les arguments mobilisés dès l'origine par l'industrie de la sécurité privée. '*Private*', '*industry*' et '*companies*' semblent d'ailleurs être les maîtres mots d'un secteur que l'on présente comme un sous-traitant classique, répondant efficacement, positivement et de manière pragmatique à un besoin.

Bien que limitée à un aspect quantitatif, cette analyse du langage de l'association permet de mesurer l'ampleur du travail de redéfinition orchestré par IPOA. A partir de là, il est plus aisé d'observer les axes de labellisations et de légitimation de l'industrie. Nous constatons ainsi les tenants de cette construction sociale d'une identité. Il faut toutefois se garder de toute simplification du processus. Si nous avons pu observer la volonté, à travers le langage, de créer une réalité, il n'est pas dit que cela suffise pour autant à la rendre effective. Il existe en effet des travaux de labellisations concurrentes, alors que les compagnies et leurs représentants reconnaissent eux-mêmes les limites de leur travail. Risque d'une définition restreinte à l'entre-soi ou d'une définition qui perd de sa valeur en demeurant volontairement

flou et évasive, il convient alors de mesurer l'impact de ce travail à travers sa diffusion, ou non, dans d'autres arènes.

Analyse du discours du *Journal of International Peace Operations*

Les vingt mots les plus fréquents

(Les chiffres correspondent à l'occurrence des mots dans l'ensemble du corpus. Cela est valable pour les tableaux suivants)

Private 331 Operations 322 Industry 298 International 246 Company/ies 234 Contractor/s 219 Military/ies 200	Government/s 194 IPOA/ISOA 187 Sector 179 Peace 172 Mission/s 166 Conflict/s 156 Stability 151	Contract/s/ing/ed 133 Support 132 Security 128 Peacekeeping 119 Policy/ies 119 Issue/s 108
---	--	---

Les thématiques centrales ressortant de la lecture du *Journal of International Peace Operations*

Des entreprises de paix	Un nouveau lexique de la conflictualité	L'affirmation d'un vocabulaire entrepreneurial	La thématique récurrente du contrôle	Les mots « péjoratifs » et délaissés
-A partir des racines lexicales-		2332 occurrences	553 occurrences	
Contra* 374 (contracts/contract/contractors/etc.) Peace* 336 (peace/peacekeeping/peacebuilding/etc.) Priv* 333 Indus* 300	Operations 322 Military/ies 200 Mission/s 166 Support/ing 156 Stability 151 Conflict/s 156 Security 128 Force/s 57 Troop/s 49 Civil/ian/s 42 War/s 41 Risk/s 34 Soldier/s 34 Police 25 Mercenary/ies 26 Armed 14 Violence 12 Army 5 Defensive 5 Profiteers 5 Combatants 5 Combat 5 Avec l'affirmation inverse de : Peace 172 Peacekeeping 119 Peacekeepers 36	Private 331 Industry 298 Company/ies 234 Contractor/s 219 Mission/s 166 Contract/s/ing/ed 133 Service/s 89 Work 64 Professional/ly/ism 61 Role 58 Cost/s 48 Employee/s 45 Professional 43 Value 37 Job/s 35 Benefit/s 33 Result/s 33 Resources 33 Firms 29 Economy/ic 28 Function/s 27 Money 25 Management 22 Tax/es 19 Taxpayer/s 16 Demand 16 Pay 16 Project/s 16 Trade 15 Stakeholders 14 Business 14 Opportunity 14 Goal 14 Profit 11 Salaries 9 Employment 9	Ethics/al/ally 68 Code of conduct 63 Oversight 50 Law/s 50 Standards 47 Accountability 38 Legal 37 Regulation 35 Transparent/cy 19 Principles 17 Rules 16 Legislation 15 Amendment 13 Control 12 Bill 11 Requirements 11 Montreux Document 10 Accountable 9 Regulatory 8 Compliance 8 Enforcement 8 Guidelines 8 suite Vocabulaire entrepreneurial Commercial 8 Credit 7 Market 7 Hire 7 Subcontractors 7 Challenge 6 Supply 6 Flexibility 5 Corporate 5	War/s 41 Soldier/s 34 Mercenary/ies 26 Chaos/tic 18 Armed 14 Violence 12 Blame 8 Controversial 8 Bad 5 Profiteers 5 Combatants 5 Fraud 5 Corruption 5 Combat 5 Killed 5 Nous retrouvons ici des mots en lien avec la guerre, la violence et le mercenariat, ou des thématiques importantes pourtant esquivées comme 'corruption' ou 'fraud'.

L'ensemble du lexique du JIPO (mots dont la fréquence d'utilisation est supérieure ou égale à 5)					
Lieux	Acteurs	Activités	Structures	Logiques d'action	Valeur
International 246	Industry 298	Peace 172	Private 331	Effort/s 81	Significantly 66
Country/ies 105	Company/ies 234	Support/ing 156	Operations 322	Capability/ies 61	Good 65
Iraq 78	Contractor/s 219	Conflict/s 156	Sector 179	Professional/ly/ism 61	Effective 55
Western 77	Military/ies 200	(dont Post-Conflict 41)	Mission/s 166	Improvement/s 44	Better 54
Afghanistan 57	Government/s 194	Stability 151	Contract/s/ing/ed 133	Problem/s 41	Best 53
World 60	IPOA/ISOA 187	Security 128	Policy/ies 119	Reality 39	Critical 47
Nations 50	Local/s 104	Peacekeeping 119	Service/s 89	Process 35	Important 42
Environnements 45	UN 94	Humanitarian 61	Professional 43	Capacity 33	Success 37
Darfur 43	Personnel 73	Reconstruction 57	Governmental 32	Result/s 33	Quality 28
Field 37	Member/s 57	Politics/al/ly 48	Economy/ic 28	Interest/s 26	Little 26
US 33	Organization/s 58	Training 46	Public 21	Right 25	Small 25
Haiti 32	Force/s 57	War/s 41	Tasks 21	Voluntary 16	Enormous 25
Sierra Leone 30	NGO/s 51	Risk/s 34	Project/s/16	Proactive 15	Danger/ous 25
Timor 29	Clients 49	Relief 30	Discussion 14	Practices 15	Successful 24
NATO 28	Troop/s 49	Defense 29	Conference 14	Waste 15	Essential 23
South Africa 28	Community 47	Development 23	Armed 14	Effectiveness 14	Serious 23
Foreign 21	People 45	Logistics/al 21	Infrastructure 14	Respect 14	Greater 22
West 17	Employee/s 45	Aid 15	Debate 12	Leadership 14	Difficult 21
Fiji 17	Civilian/s 42	Definition 15	Violence 12	Change 13	Necessary 18
Congo 17	Peacekeepers 36	Expertise 13	Democracy 12	Skills 13	Vital 18
National 16	Soldier/s 34	Assistance 10	Technology 8	Solution 13	New 16
Global 16	Firms 29	Combat 5	Market 7	Capable 13	Enough 14
Western 16	Academic/s 27		Stories 7	Perception/s 13	Negative 13
Bangladesh 16	Department 27		Partnership 6	Initiative 12	Expensive 12
Washington 15	Police 25		Defensive 5	Ability 12	Positive 10
Sudan 14	Mercenary/ies 26		Corporate 5	Constructive 11	Fair 9
EU 10	Congress 20			Commitment 11	Controversial 8
Vietnam 10	Staff 19			Recognition 11	Popular 8
Domestic 10	Committee 18			Leading 10	Valuable 8
Pakistan 9	State 18	suite Acteurs		Independence 9	Rational 7
India 9	Swiss 17	Population 12		Information 9	Bad 5
Liberia 8	Nationals 17	UNAMID 11		Pragmatic 8	
Australia 8	Taxpayer/s 16	Actors 11		Strategic 8	
Germany 6	Media 16	Officials 11		Decision 7	
UK 5	Association 15	Policymakers 8		Response 6	
Canada 5	Journalist/s 15	PSCs 8		Flexibility 5	
Somalia 5	Citizens 14	Institutions 8		Fraud 5	
Ethiopia 5	Leader/s 14	Subcontractors 7		Corruption 5	
France 5	UNIFIL 14	Army 5			
Fiji 5	Critics 14	Profiteers 5			
Italy 5	Stakeholders 14	Combatants 5			
	Partner/s 13				
➤ Un vocabulaire assez général et indéfini : 716 occurrences contre 515 pour des lieux précis.	➤ Des agents contractuels, des entreprises avant tout: 901 occurrences d'un terme connexe.	➤ La paix, la stabilité, la sécurité, le conflit.	➤ Une rhétorique néo-libérale.	➤ Pragmatisme, volontarisme et savoir-faire. Une idéologie du <i>problem-solving</i> .	➤ Un champ lexical de l'efficacité, la nécessité, la réussite et l'optimisation.

-Ces analyses personnelles ont été réalisées au moyen du logiciel de textométrie TXM.

Le corpus est constitué de l'ensemble des chroniques de Doug Brooks et de J.J. Messner dans le journal édité par l'association, véritable vitrine de l'organisation : le *Journal of International Peace Operations*. Celles-ci s'étalent de 2004 à 2011, soit 64 chroniques sur 37 numéros, pour un total de 59874 mots.

-Pour des raisons de faisabilité et de pertinence des résultats, ne sont modélisés dans les tableaux que les termes apparaissant au minimum à cinq reprises.

La diffusion de nouveaux labels ?

La création d'une identité pour la violence privée commerciale passe donc par un travail linguistique dont l'objectif est la mise en lumière et l'institutionnalisation des différences supposées entre les compagnies de sécurité privée et les mercenaires, construit comme un repoussoir idéal. Conscients des risques de mise en doute d'une différence facilement réduite à un simple habillage, ce travail de labellisation est d'emblée présenté comme le reflet des nouvelles pratiques de la sécurité privée. Sa légitimité n'en reste pas moins limitée, ne serait-ce que par l'autorité et la position sociale du locuteur (Bourdieu 1982). Si nous verrons plus en détail, dans la section suivante, cette question des conditions

de validité d'un nouveau discours sur la guerre, nous allons ici traiter de sa reprise hors de ses arènes de production, reprise qui ne saurait être sans effet sur sa légitimité. Proposer une identité inédite pour les acteurs de la violence privée commerciale, de la part de ces mêmes acteurs, pose en effet question quant au crédit à apporter à un tel travail. Si l'on suit l'idée d'une légitimation comme produit d'actions intersubjectives (Luckmann 1987), il est alors important de ne pas s'attarder uniquement sur les producteurs originaux de cette légitimation. Sans analyser l'ensemble des travaux concurrents de labellisation des compagnies de sécurité privée à des fins de dénigrement, il s'agit ici de dépasser la simple production d'une « image sociale » (Chamboredon, Mejean 1985) et de s'intéresser à sa réception, sa réappropriation et donc *in fine* à son autorité (Avanza, Laferté 2005). A partir d'une analyse de la littérature, de la presse internationale et de travaux académiques, nous allons donc considérer l'écho des dénominations proposées par les protagonistes de la sécurité privée. Basée avant tout sur des recensements statistiques de certains termes, au moyen d'outils divers et cependant limités (par leur mode de calcul, leur base de données ou l'absence de contextualisation des résultats), cette section tend à contrebalancer la production d'un discours spécifique en regardant sa diffusion, et sa réappropriation, dans des espaces potentiellement légitimateurs, afin d'en mesurer la portée.

L'apparition des vocables dans la littérature

Le recensement statistique, proposé par Google et l'université de Harvard, traitant des occurrences de mots choisis à partir des livres numérisés au sein du service Google books, ne peut être utilisé que comme un indicatif, plus ou moins représentatif, de la fréquence d'utilisation des mots dans la littérature mondiale (ici anglo-saxonne étant donné les entrées choisies)²⁵. L'outil Ngrams a donc ici une valeur relative. Il n'est en pas moins intéressant et révélateur. Plus que le nombre d'occurrences ou le pourcentage d'apparition du mot dans l'ensemble de la littérature concernée, nous nous intéressons toutefois à l'évolution de cette fréquence d'utilisation. Ainsi, nous pouvons observer tant la baisse d'utilisation d'un terme : '*mercenaries*', que le développement d'autres: '*security contractors*' et '*private security companies*', dans des temporalités bien précises. L'un ne remplace pas l'autre pour autant, le terme '*mercenaries*' renvoyant à des utilisations bien plus diverses que ceux de '*security contractors*' ou de '*private security companies*'. Il revient à ce titre de manière bien plus fréquente que ces derniers dans la littérature. Néanmoins, ces deux nouveaux termes, qui ne sont quasiment pas utilisés avant les années 1980, font leur apparition de manière spectaculaire ces dernières décennies alors que le mot 'mercenaire' semble passer de mode et en déclin depuis le XIX^e siècle, date à laquelle les armées ont été nationalisées et la profession de soldat privé décrédibilisée de manière forte. On retrouve cependant des pics récents d'utilisation du vocable lors de certaines guerres ou événements marquants (dont la décolonisation). A l'inverse, le terme '*Private security companies*' apparaît quant à lui dès les années 1980 et voit son utilisation se renforcer à la fin des années 1990, alors que '*security contractors*' est employé plus tardivement, en lien avec les débuts de la guerre contre le terrorisme et donc avec les récents conflits afghan et irakien. Ces dénominations qui semblent s'imposer, comme nous allons le voir, marquent alors l'émergence et la progressive prégnance d'un nouveau vocabulaire, un vocabulaire éloignant la violence et la guerre au profit de la sécurité et d'un champ lexical de l'économie : des sociétés privées, des contractants de la sécurité et non pas des mercenaires des guerres.

²⁵ Pour plus d'information sur l'outil Ngrams développé par Google et des chercheurs de Harvard, voir <http://www.culturomics.org/Resources/A-users-guide-to-culturomics>. Les recherches portent sur 5,2 millions de livres et devraient, selon les auteurs, ouvrir la voie à la « culturonomie ». Les résultats sont néanmoins à interpréter avec attention étant donné la non-exhaustivité et l'absence de possibilité de construire la base de données à partir de laquelle les statistiques sont tirées.

L'occurrence des termes « Mercenaries », « Security contractors » et « Private security companies »

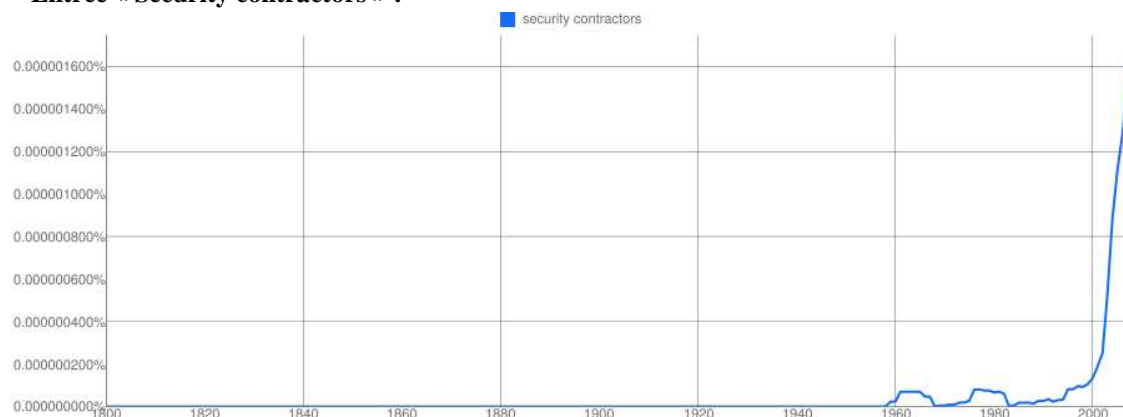
Recherche personnelle effectuée à partir de Ngrams sur les publications entre 1800 et 2008

* Entrée « Mercenaries » :



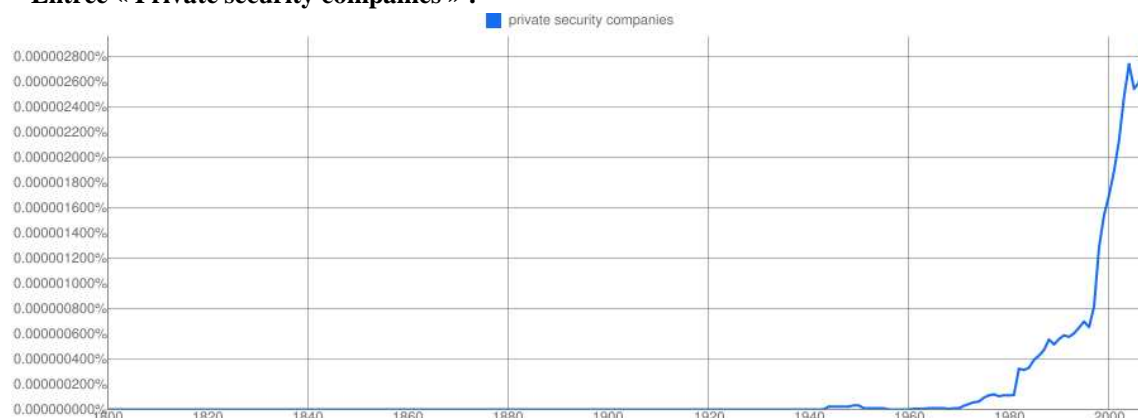
Occurrence : 0,00015% env. en 2008 contre 0,00035% en 1805

* Entrée « Security contractors » :



Occurrence 0,0000016% en 2008

* Entrée « Private security companies » :



Occurrence la plus haute : 0,0000028% en 2008

Une presse à scandale ?

Il est possible d'affiner ce premier aperçu. Si l'on cherche à évaluer l'utilisation des termes et ainsi à avoir une idée du traitement « grand public » de la problématique de la violence privée dans les conflits, il est possible de partir d'une autre source. La base de

données Factiva regroupe plus de 10000 titres de la presse française et internationale²⁶. Nous avons alors constitué un corpus de recherche large à partir de l'ensemble des journaux, dépêches et communiqués de presse disponible sur Factiva afin de quantifier les usages récents de certains termes. Une telle analyse lexicale permet de constater la traduction immédiate des événements récents de violence privée et possiblement de visualiser la conséquente évolution des perceptions en fonction des termes utilisés dans le monde journalistique. Sur une période de dix ans, du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2010, nous constatons ainsi que l'utilisation du terme '*mercenaries*' est stable et importante. Le stigmate précédemment décrié semble donc toujours caractériser la violence privée, dans la mesure où lorsqu'il est utilisé, le terme est associé au nom de sociétés telles Xe (la nouvelle dénomination de Blackwater), Sandline ou Strategic Resources Corporation (holding dans laquelle Executive Outcomes était intégrée). Il est toutefois accolé à des compagnies pour partie disparues, et ne qualifie pas uniquement les activités qui nous intéressent²⁷. Dans le même temps, l'analyse de notre corpus permet de remarquer l'apparition et l'inscription d'un nouveau champ lexical de la violence autour des qualificatifs de '*security contractors*', et de '*private security companies*'. Ces termes reviennent en effet de manière croissante dans la presse, dépassant l'utilisation du mot '*mercenaries*', si on les associe, dès 2007. Il devient ainsi évident, dans la mesure où leur utilisation explose depuis 2004, que les vocables de '*security contractors*' et de '*private security companies*' sont clairement associés au conflit irakien. A l'aune de cette guerre, le champ lexical proposé par les sociétés de sécurité privée apparaît donc repris dans la presse et s'impose progressivement. Ces termes apparaissent alors comme la qualification de plus en plus naturelle d'un modèle développé récemment, exposé aux yeux du public depuis le théâtre irakien à partir duquel on fixe sa représentation. Le travail de labellisation mise en œuvre précédemment par les protagonistes du secteur se diffuse et se légitime, alors que les sources l'utilisant dépassent le simple cadre de l'industrie. Elles donnent à ces termes une autre crédibilité, sans toutefois s'aligner totalement sur l'argumentaire proposé par les compagnies, continuant d'utiliser la stigmatisation honnie de 'mercenaire'.

En poussant l'analyse, il est possible de remarquer deux éléments centraux dans cette représentation, à une autre échelle, du secteur de la sécurité privée, éléments qui marquent tout à la fois la reconnaissance de son existence, mais son traitement sous un angle différent de l'identité proposée. A partir des mêmes sources nous pouvons en effet remarquer, par delà la reprise du qualificatif, le traitement de ces *contractors* à travers le scandale auquel ils sont souvent réduits, et par le prisme de la société Blackwater, plus réputée pour son image sulfureuse, que pour son caractère de *private peacekeepers* (bien qu'elle s'en réclame). Sans avoir nécessairement affaire au stigmate mercenaire, les compagnies de sécurité privée dénoncent alors le traitement médiatique qui leur est réservé accordant la plus grande méfiance aux journalistes et à la corporation des « vendeurs de papier » dont l'objectif est avant tout de « vendre des histoires sexy »²⁸. Malgré la proposition d'une identité policée, et la reprise progressive de labels plus favorables, deux problèmes de représentation de

²⁶ <http://global.factiva.com.domino-ip2.univ-paris1.fr/sb/default.aspx?lnep=hp>. Ce bouquet, payant, est accessible depuis les universités, et les recherches peuvent y être construites en restreignant les sources proposées selon de multiples modalités (types de publications, langues, sujets, régions, etc.). Les recherches sont réalisées à partir de mots clés, et de leur occurrence dans le corpus créé, en fonction de dates choisies.

²⁷ Bon nombre d'utilisations du terme sont liées à l'existence au sein de l'ONU d'un Working Group on Mercenaries surveillant et dénonçant depuis 2005 l'action des mercenaires, à la suite du mandat du Special Rapporteur on Mercenaries. D'une manière générale, le qualificatif mercenaire n'est pas réservé aux soldats privés des conflits, même si c'est cet usage qui prédomine. On parle par exemple de mercenaire de la finance. Les relevés statistiques manquent ici de précision, même s'il est possible de recouper les thèmes associés aux articles. Nous pouvons à partir de là noter qu'une partie de l'emploi de ce terme est due à la sortie, en 2008, d'un jeu vidéo intitulé *Mercenaries*, produit par Electronic Arts.

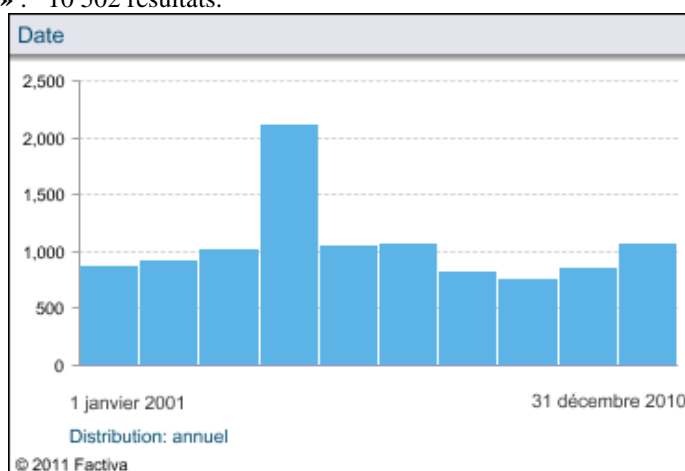
²⁸ Entretien personnel avec un responsable impliqué dans la sécurité privée depuis deux décennies. Propos recueillis par téléphone le 9 juin 2009

l'industrie semblent subsister pour les compagnies de sécurité privée: le traitement du sujet par le scandale (du fait de l'augmentation du nombre d'articles aux dates des dérivés marquantes de ces sociétés) et sa réduction à la compagnie Blackwater, limitant la perception grand public du secteur au cas de violence. La diffusion d'un nouveau vocabulaire des conflits, parfois convergent entre ces sociétés et les journalistes, n'en cache alors pas moins des perceptions différentes derrière des termes similaires. Si pour les premiers *security contractors* renvoient à la paix et aux conflits, pour d'autres ils ramènent à la guerre et aux bavures de Blackwater²⁹.

Les termes « *Mercenaries* », « *Security contractors* » et « *Private security companies* » dans la presse.

Recherche personnelle effectuée à partir de Factiva, sur une sélection de journaux, entre 2001 et 2010

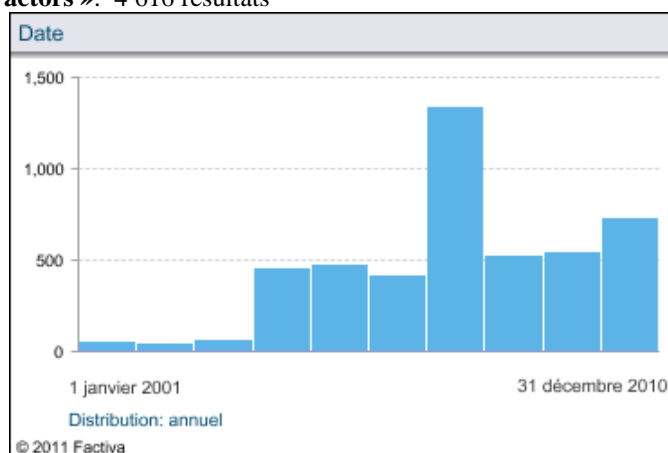
Entrée « *Mercenaries* » : 10 502 résultats.



1 section : un an

Nous remarquons ici l'utilisation stable de ce terme. L'explosion de son usage en 2004 (2113 fois), peut être lue, comme la conséquence du début de la reconstruction en Iraq, où nombre de soldats privés ont été employés. Toutefois, de manière plus significative, elle correspond à l'arrestation de Simon Mann au Zimbabwe lors de sa tentative de Coup d'Etat en Guinée Equatoriale. Simon Mann, ex-militaire britannique, a alors été considéré comme l'un des derniers mercenaires blancs, témoin d'un ordre révolu. Son arrestation a alimenté pendant de nombreuses semaines les colonnes de la presse britannique.

Entrée « *Security contractors* » : 4 616 résultats

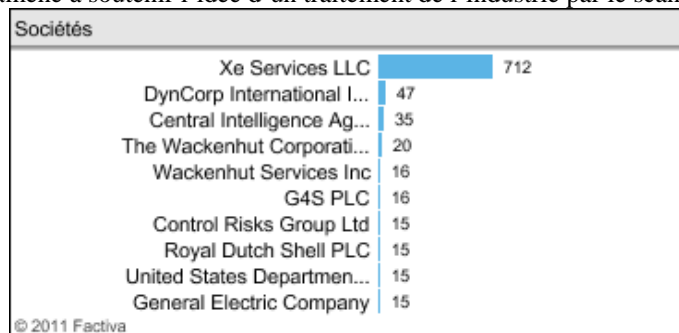


L'utilisation de ce terme ne devient significative qu'à partir de 2004, soit à la suite de l'intervention américaine en Iraq. Elle reste depuis plus ou moins stable, à l'exception de l'année 2007, marquée par la tuerie (17 civils

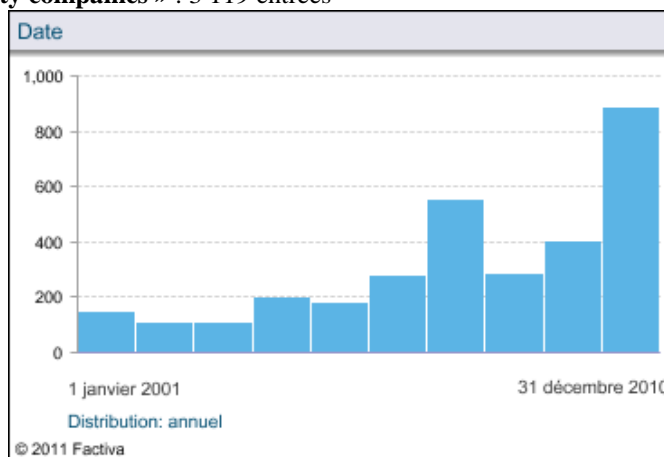
²⁹ En plus d'être la société par qui le scandale arrive, Blackwater est aussi la société ayant le plus volontiers diffusé des images de ces employés armés, en Irak. Ils ont très vite gagné une mauvaise réputation de « rambos » inconscients et irresponsables.

assassinés) dont furent responsables des employés de la société privée Blackwater, à Nissour Square, Bagdad, le 17 septembre, événement qui a fait l'objet d'une intense et planétaire couverture médiatique.

Si l'on regarde les sociétés apparaissant, sur cette même période, dans des articles mentionnant « *security contractors* », nous remarquons alors l'existence d'un prisme Blackwater (devenu Xe) par lequel les médias traitent de ce sujet. Plus que de la thématique générale, il est souvent question dans ces articles du cas Blackwater. Cela nous amène à soutenir l'idée d'un traitement de l'industrie par le scandale.

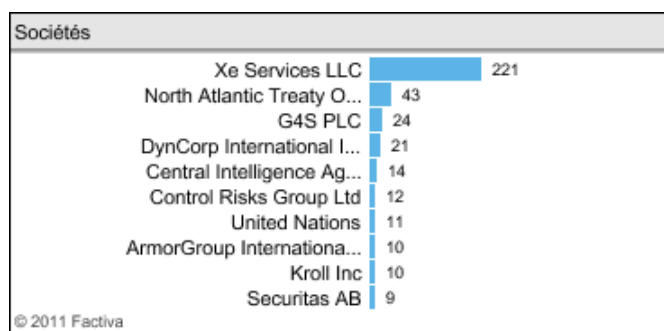


Entrée « *Private security companies* » : 3 119 entrées



L'utilisation de ce terme, à première vue plus chaotique, est néanmoins en constante progression. Nous pouvons noter une fois encore des pics exceptionnels, liés, pour 2007, au massacre de Nissour Square, et pour 2010, à l'annonce par le président afghan Hamid Karzaï de sa volonté, avortée, de bannir toutes les compagnies de sécurité privée étrangères présentes dans son pays. Cette annonce d'août 2010, et le communiqué gouvernemental associé, largement relayé, mentionnent explicitement le terme '*private security companies*', ce qui explique l'augmentation de son utilisation.

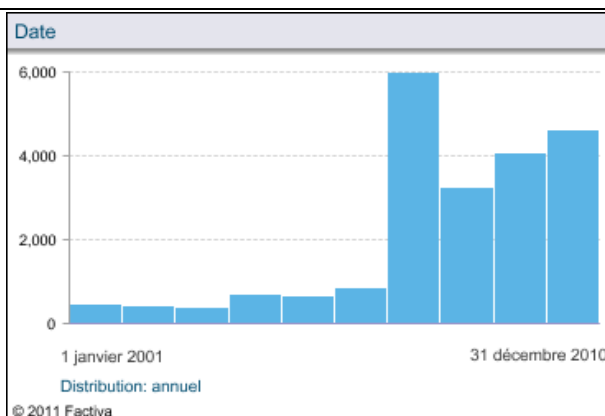
De manière tout à fait symptomatique, le terme '*private security companies*' est encore une fois associé dans la presse à la seule compagnie Xe/Blackwater.



Le cas et le traitement de la société Blackwater.

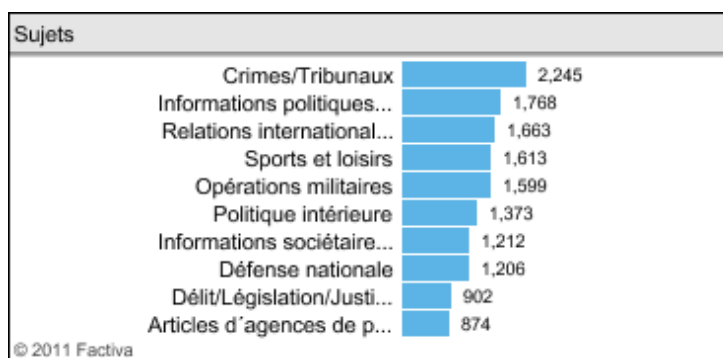
Recherche personnelle effectuée à partir de Factiva, entre 2001 et 2010

Entrée « **Blackwater** » : 21107 résultats



Sans surprise, la société Blackwater voit son nom mentionné dans la presse de façon exceptionnelle suite au massacre de 2007 à Nissour Square (180 articles la concernaient en août 2007, contre 1488 en septembre 2007 et 2436 en octobre, soit après la tuerie du 17 septembre), qui restera un événement au centre de la représentation grand public de l'industrie. Son nom apparaît toutefois plus que n'importe quelle autre compagnie dès 2004 (l'on passe à 683 entrées contre 356 en 2003) ce qui peut s'expliquer par un « effet Fallujah » où quatre employés de la compagnie furent assassinés, cette année là, dans une scène mimant le massacre des soldats américains à Mogadishu dix ans plus tôt. Cet événement marque le début de la prise de conscience aux Etats-Unis du niveau d'emploi des compagnies de sécurité privée par l'armée américaine (29 articles concernaient la compagnie en mars 2004 contre 167 en avril, soit suite à ce massacre).

Nous parlons alors de « Blackwater effect », en raison du traitement particulier accordé à cette compagnie et de son effet sur la perception du secteur, renvoyé aux pratiques décriées d'une seule d'entre elles. Les articles traitant de cette société concernent en effet, selon les classements thématiques de Factiva, avant tout le domaine des crimes et des affaires judiciaires. Il est à noter que le cas Blackwater est à la fois décrié par ces compétiteurs comme une réduction injuste de l'industrie à ses marges déviantes, mais aussi comme un outil de différenciation de première main : « *For me and for my work, promoting regulation, promoting standards, you could say Blackwater is the ideal comparator. Because we can all compare ourselves to Blackwater* »³⁰.



Des pratiques académiques

Dans le prolongement de cette analyse de la diffusion de nouveaux vocables qualifiant l'activité de violence privée commerciale, il est intéressant de s'arrêter sur le traitement réservé à ce secteur par les universitaires. Nous ne prétendons pas, une fois encore, à l'exhaustivité. Cependant, en analysant les modes de nomination de l'industrie par les chercheurs, il est possible d'illustrer sa prise en considération et de dégager ainsi d'autres lignes de sa représentation.

En théorie plus critiques vis-à-vis des phénomènes qu'ils étudient, il apparaît évident que ceux-ci se sont progressivement emparés du sujet à la mesure de son influence croissante. Les recherches : articles, communications ou ouvrages, sont ainsi très peu nombreuses avant 2003 et sont souvent limitées à une description macroscopique du sujet. L'influent ouvrage de

³⁰ Entretien personnel avec un haut responsable d'une des principales compagnies de sécurité privée britannique. Propos recueillis le 25 juin 2009 à Londres.

Peter W. Singer jouera à ce titre un rôle non négligeable, tant dans sa manière d'aborder cette question, que sur l'imposition d'une dénomination et classification des entreprises (l'auteur évoque des « *private military firms* » et décrit trois types de sociétés classées en fonction de leur proximité avec le terrain et les tâches de combat. On retrouve ici l'idée de distance avec le phénomène guerrier érigée en principe de compréhension et de catégorisation de l'industrie (Singer 2003)). La littérature scientifique a cependant, par la suite, crû de manière exponentielle, proposant tour à tour des dénonciations critiques à mesure que se multipliaient les dérives des compagnies de sécurité privée (Renou 2005, Scahill 2007), techniques (notamment Spearin 2007) ou centrées sur la question du contrôle (Chesterman 2007, Cockayne 2009). L'objet n'est pas ici de faire l'exégèse d'une production scientifique qu'il n'est plus possible de maîtriser entièrement. Toutefois, opérant dans un domaine en théorie monopolisé par l'Etat, et développées dans un contexte où se multiplie, apparemment, les acteurs « hors souveraineté », y compris dans les conflits, les compagnies de sécurité privée semblent un objet de choix pour les politistes et internationalistes qui traitent souvent du sujet à travers ces deux focales, pourtant réductrices.

Quelles que soient les positions défendues, l'intérêt est ici de noter l'adoption progressive d'une qualification « académique » du sujet dans la littérature anglo-saxonne. En effet, que leur objet soit de dénoncer ces entreprises, d'en vanter les mérites, d'analyser ou de proposer une régulation, nous pouvons observer ces cinq dernières années une forme de consensus adoptée dans ces travaux autour du vocable de « PMSCs » pour « *Private Military and Security Companies* ». Pour anodin que cela puisse paraître, cela témoigne néanmoins, selon nous, de la diffusion d'une forme d'énonciation de ces entreprises. Si les définitions de ces sociétés et de ce secteur ne s'accordent pas, elles sont pour autant de plus en plus présentées comme des « PMSCs », acronyme qui met à distance le caractère de mercenaire, contribue à désincarner cette activité, tout en insistant sur l'aspect privé mais aussi sur le lien au militaire et à l'Etat. Cette terminologie, par ailleurs dénoncée officiellement par le lobby promoteur des « industries de la stabilité », est reconnue officieusement par cette même institution comme un moindre mal répondant aux codes du champ universitaire³¹. Cette labellisation, par sa convergence progressive, participe évidemment à la construction et consolidation d'une vision de la sécurité privée. A titre d'illustration, nous pouvons ainsi noter que lors de la dernière conférence annuelle de l'*International Studies Association* à Montréal en 2011, pas moins de sept panels traitaient de ce sujet, dont six mentionnaient explicitement les « PMSCs » ou « PMCs »³². Vingt et une communications comportaient dans leur titre les expressions : « *private security companies* », « *private military companies* » ou « PMSCs ».

A l'image du traitement journalistique du sujet, parler des « PMSCs » n'induit pas nécessairement leur légitimation, ou à tout le moins ne renseigne pas sur le contenu des articles. L'occurrence de ces termes, notamment dans une littérature scientifique où la légitimité du locuteur est renouvelée, invite néanmoins à constater un alignement progressif de la labellisation du sujet, que nous avons pu également observer dans la presse, ce qui n'est pas sans effet sur la perception de cette réalité. Elle ne serait toutefois s'y réduire.

³¹ Doug Brooks, fondateur d'IPOA a d'ailleurs commencé par mener des recherches universitaires sur le sujet, recherches portant sur les « *private military companies* » au tout début des années 2000, avant de se consacrer à son association et de faire évoluer la terminologie employée pour caractériser ces entreprises.

³² Le dernier, en référence aux travaux mentionnés de P.W. Singer, évoquait les « Corporate Warriors ». Les six autres panels : « *Variance and Cohesiveness in the Transnational Markets for Force: The Causes and Consequences of Regional Private Military and Security Company Employment* », « *Insights on the Private-Private Divide: Private Military and Security Companies and NGOs* », « *Privatizing Security: Evaluating the Financial and Moral Costs of Private Military Corporations* », « *Private Military Companies and Feminist Security Studies* », « *Private Military Companies and Global Governance* », « *The Image(s) of Private Military and Security Contractors (PMSCs)* ».

Labellisation et légitimité

Développées de manière consciente et stratégique, de nouvelles dénominations autour de la violence privée commerciale se diffusent donc, y compris hors du cercle restreint des compagnies et de leurs utilisateurs. Néanmoins, la valeur de ces labels n'en demeure pas moins constamment mise en doute, comme en témoigne la reprise des termes proposés par l'industrie mais dans une perspective critique. Travail linguistique contraint -par la perception d'un stigmat guerrier et mercenaire, par un environnement normatif néo-libéral, et par son développement dans l'interaction- et indissociable des acteurs qui le portent, celui-ci se doit donc de faire preuve de sa crédibilité, au-delà du travestissement de façade auquel il est souvent assimilé. Les conditions de production du discours jouent ici un rôle majeur. Nous verrons ainsi l'influence de la parole officielle pour la légitimation des labellisations produites et reprises. Cependant, la question du décalage entre représentations et pratiques est également un argument central dans la dénonciation des qualificatifs mis en avant par les compagnies de sécurité privée. L'affirmation d'un nouveau label et le possible ancrage de ces acteurs dans le paysage des guerres ne peuvent alors se comprendre comme le simple résultat d'un discours produit par quelques intéressés.

Limites et dépassement du travail linguistique

Si la constitution d'une nouvelle identité pour les opérateurs de la sécurité privée est indissociable d'un travail linguistique manifeste, formalisant une « image sociale » ou dans l'idée des compagnies une « identité sociale réelle », celle-ci ne peut être totalement détachée des pratiques de ces acteurs sur lesquelles elle prend appui, ne serait-ce que pour démontrer la validité du label. Face aux critiques des compagnies, et de leur novlangue « orwellienne », celles-ci insistent alors sur le cœur de leur métier, qu'elles affirment être novateur et dont le renouveau discursif ne serait que le juste reflet. Au-delà des mots, nous pouvons ainsi reconnaître une évolution des actions et des services proposés par les compagnies de sécurité privée, et ce dès les premiers modèles des « *private military companies* ». Si des sociétés telles Executive Outcomes ou Sandline maintenaient une activité de combat dans leur portfolio, elles ont cependant proposé en parallèle de nouveaux services, mais aussi un fonctionnement différent de celui jusqu'alors disponible avec les mercenaires. Cette différenciation pratique des activités s'est ensuite accentuée. Les sociétés membres d'IPOA proposent ainsi plus de 25 types de services différents. Cette diversification est tout autant une stratégie commerciale visant à multiplier les sources de revenus, qu'une stratégie de légitimation permettant de faire disparaître les activités les plus polémiques dans un ensemble beaucoup plus large regroupant de la formation, du déminage, du transport, de l'aide médicale, de la logistique ou du renseignement. Ces activités n'en sont pas moins nouvelles et effectivement réalisées par ces sociétés, même si la plupart du temps, cela ne représente qu'une portion restreinte du revenu des petites compagnies³³. Les chiffres du département de la Défense américain permettent d'en prendre conscience puisque les *contractors* qu'ils emploient ne sont pas tous employés pour des activités proches du mercenariat, loin s'en faut. Ainsi, en Afghanistan, sur 71755 *contractors* employés par le département, seul 14439 sont considérés comme étant des « *private security contractors* » potentiellement armés (pour l'Irak ce rapport est de 11095 pour 148050 *contractors*), le reste étant dévolu à des activités moins polémiques et proposées

³³ Des sociétés en vues, telle EODT, se sont ainsi spécialisées dans le déminage avant de proposer des services de sécurité armée. ControlRisks a fait de même avec le renseignement, ou MPRI quant à la formation. Ces autres services ne sont ainsi pas toujours des chimères linguistiques. Les entreprises accusent d'ailleurs fréquemment leurs concurrentes d'élargir leur portfolio d'activités, sans que cela ne soit suivi de contrats effectifs, afin d'apparaître plus légitimes et professionnelles.

par ces opérateurs renouvelés de la violence privée (Motsek 2010). De même, alors que dans les années 1960, Bob Denard s'opposait et combattait les troupes de l'ONU, les compagnies de sécurité privée se font fort aujourd'hui de revendiquer des contrats avec l'organisation, comme ce fut le cas de DynCorp et d'ArmorGroup. Le schéma est identique avec les Etats, cibles fréquentes des mercenaires mais aujourd'hui considérés comme échelon indépassable et vital. Les sociétés américaines témoignent d'ailleurs fréquemment leur attachement national et leur participation à l'effort de guerre³⁴. La diversification des activités, des lieux d'actions et des clients, sert ainsi une stratégie de labellisation. Il en va de même pour l'affirmation d'un fonctionnement nouveau : professionnel, légal, contractuel et répondant avant tout à de l' « auto-défense ». Mais, dans la mesure où les compagnies de sécurité privée sont dans les faits des entreprises déclarées, pratiquant ces activités, et que l'on peut retrouver trace de leurs contrats passés avec des organismes publics, elles se distinguent dans la pratique des mercenaires. Cette adéquation entre nouvelles activités et nouvelles dénominations est d'ailleurs constamment rappelée : « *I can understand the classical "soldier of fortune" concept, although more mythical than real. But I never imagined "mercenaries" cleaning toilet or serving food in the mess hall* » (Messner 2007, p.24).

Suivant cette veine, la légitimation des compagnies de sécurité privée, dont la labellisation n'est qu'un aspect passe également par des pratiques concrètes de régulation qui, quels que soient leurs déterminants, n'en demeurent pas moins mises en œuvre. Nous avons vu précédemment l'affirmation d'une véritable rhétorique de la régulation, présentée comme un socle fondateur des compagnies de sécurité privée. Ces discours sont pourtant allés de pair avec la mise en place de pratiques de régulation. Les compagnies, et leurs associations professionnelles ont ainsi réellement développé des codes de conduites, et font pression sur les gouvernements pour l'adoption de régulation : « *The introduction of regulation must therefore primarily be the task of national governments* » rappelle ainsi Andy Bearpark de BAPSC (in Chersterman-Lehnardt p.244). Bien sûr critiquée pour leur valeur limitée d'auto-régulation, et pour leur appel à des mécanismes cosmétiques de régulation étatiques, l'action des associations professionnelles n'en a pas moins été centrale dans le développement d'initiatives actuelles de régulation, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, mais aussi de manière internationale avec l'Initiative suisse. Suivant l'idée qu'elles peuvent proposer des mécanismes de régulation par le marché, qu'elles ne sont pas l'Etat, mais que la mise en œuvre d'une régulation favorable est un avantage commercial certain (car permettant de mettre une barrière à l'entrée dans le champ de la sécurité privée)³⁵, ces associations vont donc promouvoir et participer au développement concret de ces régulations qu'on voit poindre aujourd'hui. En vue de se différencier, elles font alors faire de la régulation un élément constitutif de cette nouvelle identité, contraignant les nouveaux acteurs à s'aligner sur cette norme pratique afin d'éviter toutes sanctions sociales, ne serait-ce que par leurs pairs. L'affichage et la valorisation du contrôle dans les discours des compagnies de sécurité privée s'articulent ainsi avec sa mise en œuvre, quelle que soit sa qualité et son efficacité.

Socialement construite, la réalité des compagnies de sécurité privée est ainsi le résultat d'actions tant conscientes qu'inconscientes, linguistiques et pratiques (pour peu que l'on puisse les opposer, ce qui est sujet à caution si l'on considère le langage comme un acte). Elle n'est ainsi pas autonome vis-à-vis des situations et des acteurs, mais crée un précédent contraignant progressivement ces derniers. Toute norme qu'elle devienne, cette manière de se

³⁴ Cela est visible dans le débat autour de l'intégration, ou non, des *contractors* dans le décompte des forces officielles déployées sur le terrain (la *Total Force*), ou dans la revendication par un responsable de DynCorp, lors d'une audition au Congrès, d'une aide financière nationale pour les *contractors* américains tués en Irak.

³⁵ Doug Brooks reconnaît d'ailleurs volontiers les limites de son action comme pour mieux valoriser ce qu'a *contrario* elle permet réellement : « *There're limits to what we can do, and people have to recognize that. There are things we can do to put some constraints on companies that otherwise wouldn't be there, but we are not a government nor should we be, I would argue* ». in Falconer Bruce, "Blackwater's Man in Washington", *Mother Jones*, 25 septembre 2005, <http://motherjones.com/politics/2007/09/blackwaters-man-washington>.

dire et d'être une compagnie de sécurité privée reste cependant limitée alors que l'on touche à un domaine supposément régalien. La progressive certification par l'Etat de l'identité produite par les opérateurs de la sécurité privée témoigne alors de son importance dans la validation d'un discours sur la guerre et le monopole de la contrainte physique légitime, mais également de l'impossibilité d'un langage privé (Wittgenstein 1986).

L'institutionnalisation de formules consensuelles

Le renouvellement identitaire proposé par les protagonistes de l'industrie de la sécurité privée, quoique repris hors de ce cercle restreint, semble, pour les intéressés, devoir passer par une étape étatique, perçue comme nécessaire à sa validation, par son institutionnalisation. L'Etat et le droit apparaissent alors comme « une force au service de la justification » (Favereau in Lahire 2001). Et cette perception contribue à renforcer la vision de l'Etat comme élément central, seul à même de légitimer le label et l'existence des compagnies de sécurité privée, car placé dans la posture d'institution ayant le monopole de la contrainte physique légitime, posture que les compagnies reconnaissent et vont vivre afin de mieux se légitimer. Du fait de cette vision de l'Etat, compagnies de sécurité privée et associations professionnelles font donc directement appel à lui pour qu'il s'implique. La terminologie choisie par ce dernier joue alors un rôle central dans la reconnaissance d'une identité formulée pour l'instant avant tout par les principaux intéressés.

Le phénomène des compagnies de sécurité privée est avant tout anglo-saxon. C'est en effet principalement aux Etats-Unis, et au Royaume-Uni (et dans une moindre mesure en Afrique du Sud voir en Australie) que l'on retrouve la majorité des entreprises mais également la majorité des clients. Rien d'étonnant alors à ce que les premiers concernés par cette labellisation soient ces deux gouvernements ayant potentiellement beaucoup à perdre de la disqualification d'une de leurs pratiques de conduite de guerre. C'est de cette manière que nous pouvons comprendre la diffusion de qualifications proches de celles « *private military and security companies* ». Il faut toutefois se garder d'y voir un processus linéaire et consensuel. S'il existe un intérêt de la part des compagnies et de leurs clients (souvent des Etats) à légitimer ces entreprises au moyen des qualificatifs précités, cet intérêt n'est pas nécessairement partagé par tous et ne prend pas toujours les mêmes formes. Nous observons néanmoins l'institutionnalisation progressive de ces expressions dans de nombreux Etats, légitimant du même coup (et souvent du fait de l'influence des parties prenantes de cette industrie) un discours interne en le reprenant au niveau gouvernemental.

« *Contingency contractors* » est le terme retenu par le département américain de la Défense, suivant par là une longue tradition de sous-traitance, et légitimant le recours aux privés derrière un qualificatif générique et consensuel. IPOA rationalise d'ailleurs son utilisation du terme, légitime car retenu par le gouvernement : « *IPOA, for instances, uses the U.S. Department of Defense term "contingency contractor [...] We do our best to use the term in our communications, convince others of its value and to promote its use in the ongoing international regulatory efforts* » (Brooks 2010, p.4). Toutefois tout en maintenant cette appellation spécifique, témoin d'une autre approche autour de la sécurité privée, il est possible d'observer la diffusion des termes « *private security contractors* » ou « *private security companies* » dans d'autres propos officiels tels ceux du département d'Etat, de la *Commission on Wartime Contracting* ou même dans ceux du colonel Chris Mayer, officiellement directeur au département de la Défense du « *Armed Contingency Contractor Policies and Programs* », fonction qu'il résume à celle de point de contact pour toutes les questions traitant des « *armed private security service providers* »³⁶. La reconnaissance progressive du terme, aux Etats-Unis, a pris récemment une autre dimension dans la mesure

³⁶ Conversation personnelle, 9 mars 2011.

où c'est le vocable « *private security company* » qui a été retenu pour nommer la norme ANSI en cours de développement³⁷. Ce vocable se retrouve également au Royaume-Uni où les dernières publications et travaux relatifs au contrôle de ces sociétés ont comme objectif de promouvoir des hauts standards de conduite pour les « *Private Military and Security Companies (PMSCs)* » (FCO 2009). Les exemples pourraient être ainsi multipliés à l'envie. Le choix de ces qualificatifs par des gouvernements utilisateurs de ces compagnies, et donc ayant un intérêt à leur légitimation, n'est pas surprenant. Ce ne sont toutefois pas des exemples isolés. Ainsi, si le Royaume-Uni porte aujourd'hui son dévolu sur le terme « PMSC » après avoir parlé de « PMC » à une époque où cela était encore légitime (FCO 2002), c'est parce qu'il s'inscrit dans un mouvement plus général ayant accepté cette labellisation comme étant la plus adaptée, la plus pragmatique et la moins chargée d'affects. L'Initiative suisse, lancée en 2006 sous l'autorité du ministère fédéral suisse des affaires étrangères, initiative proposant de réguler ces sociétés en impliquant celles-ci, leurs associations, mais aussi des Etats et des organisations humanitaires, joue ici un rôle central. Par son caractère transversal et les processus de gouvernance multipartites qu'elle met en œuvre, cette initiative de régulation s'est en effet progressivement imposée comme un acteur légitime sur le sujet. Promouvant en 2006 le « *Montreux Document on Pertinent International Legal Obligations and Good Practices for States related to Operations of Private Military and Security Companies during Armed Conflict* », puis en 2010 un « *International Code of Conduct for Private Security Service Providers* », elle inscrit alors durablement dans le paysage le label *private security -companies* ou *providers*-, d'autant plus légitimé qu'il est porté par des Etats, des entreprises, et des ONGs. Par delà la simple utilisation du terme, sa reprise par les Etats, que les compagnies ont souvent poussés à agir en lui demandant de s'impliquer dans la définition de leur statut, ou dans leur régulation, contribue à légitimer ce label. D'autres initiatives concurrentes existent cependant. La France, traditionnellement plus réticente, utilise néanmoins des qualificatifs proches, comme celui de « sociétés militaires privées ». De manière plus surprenante, même l'organisation des Nations unies, ayant pourtant pris de fermes positions contre ces compagnies longtemps assimilées au mercenariat³⁸, élabore aujourd'hui, au sein du Conseil des droits de l'homme, une convention internationale, qui tout en critiquant ces sociétés et leurs possibles dérives à pour objectif de définir « *a legally binding instrument on the regulation, monitoring and oversight of the impact of the activities of private military and security companies on the enjoyment of human rights* »³⁹.

Nommer les compagnies de sécurité privée ne présage bien évidemment pas entièrement du traitement qui leur est réservé. Toutefois, le terme de « PMSC » se diffuse aujourd'hui dans de nombreuses arènes. Il est alors d'autant plus légitimé qu'il est usité par des Etats, dont les compagnies ont conscience du caractère légitimateur, dans la mesure où elles en appellent à cette institution pour entériner leur identité. A travers ce détour par une autorité construite comme légitimatrice, et par son arrêt sur des termes favorables tels « PMSC », « PSC » ou « *contingency contractors* », l'identité créée par ces entreprises apparaît gagner en crédibilité, le discours n'étant plus unilatéral, mais construit dans une interaction entre divers interlocuteurs. Force est alors de constater la distanciation générale prise avec la violence, la guerre et le mercenariat.

³⁷ ce travail conjoint entre le département de la Défense et l'organisme privé de certification ASIS, débuté en 2011, s'intitule : « *Management System for Quality of Private Security Company Operations* » et vise à mettre en œuvre une norme de type ISO, mais uniquement nationale autour des compagnies de sécurité privée

³⁸ La question de ces sociétés a longtemps été traitée par le « *Special Rapporteur on Mercenaries* » puis par le « *Working Group on Mercenaries* » depuis 2005.

³⁹ Cette convention discutée aujourd'hui au Conseil de droits de l'homme a été rédigée en 2009 par le groupe de travail sur les mercenaires. Sa dénomination en est extraite (UN Working Group 2009).

Conclusion

Malgré des divergences quant à l'appellation exacte des compagnies de sécurité privée, force est de constater l'arrêt général, y compris dans des arènes hostiles au phénomène de privatisation de la sécurité, sur des termes excluant le champ lexical de la violence, de la guerre et du mercenariat. Il est ainsi possible d'observer la construction progressive du phénomène des compagnies de sécurité privée dans un sens qui leur est *a priori* favorable et qui est rendu possible par son indexation sur des perceptions générales vis-à-vis de la guerre et de l'économie. Le travail linguistique des entreprises de sécurité est central dans cette construction d'une réalité, et ses effets ont été démontrés. C'est néanmoins son articulation avec des pratiques et son appropriation par de multiples acteurs qui contribuent à la production d'une norme définissant et sanctionnant les comportements, et représentations des compagnies de sécurité privée. Le cas de la société Blackwater ayant dû se renommer avant d'être morcelée puis revendue pour avoir joué aux marges de cette norme (par ces prises de position audibles et sensationnelles -notamment lorsqu'elle proclamait en 2005 vouloir agir d'elle-même au Darfour, rompant ainsi le principe affiché de non-autonomie des actions-, ou par son attitude ambiguë vis-à-vis de l'action violente et directe) est significatif de son impact. Portée par ceux qui agissent à renommer et à rénover le champ des professionnels de la sécurité privée, en premier lieu les associations professionnelles, cette norme privée gagne aujourd'hui une nouvelle crédibilité en étant progressivement institutionnalisée dans diverses régulations internationales et étatiques. Sont ainsi fixés le nom, l'idée, et le principe, alors légitimés, de compagnies de sécurité privée. Toutefois, si le discours a contribué ici à produire ces effets concrets, celui-ci est lui-même le résultat des pratiques des compagnies contribuant à fixer, par des dynamiques de sanctions sociales, des manières d'être. Les deux semblent alors se co-constitués.

Bibliographie

- Ambrosetti, D. 2009, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, P. Lang, Bruxelles.
- Austin, J. 1970, *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris.
- Avanza, M., Laferté, G. 2005, "Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance", *Genèses*, no. 61, pp. 154-167.
- Becker, H.S. 1985, *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance*, Métailié, Paris.
- Berger, P. & Luckmann, T. 2006, *La construction sociale de la réalité*, A. Colin, Paris.
- Bigo, D. 2005, "La Mondialisation de l'(in)sécurité? Réflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in)sécurisation", *Cultures et conflits*, n° 58, pp. 53-100.
- Bigo, D. 2003, "Les entreprises de coercition para-privées : de nouveaux mercenaires ?", *Cultures & Conflit*, no. 52
- Bourdieu, P. 1982, *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris.
- Brooks, D. 2010, "Are Contractors Military? Terminology Matters, Especially in International Regulations and Law", *Journal of International Peace Operations*, vol. 5, no. 5.
- Chamboredon, J.C., Méjean, A. 1985, "Récits de voyage et perception du territoire : la Provence, XVIIIe siècle-XXe siècle", *Territoires*, no. 2, pp 1-105.
- Chesterman, S., Lehnardt, C. 2007, eds, *From Mercenaries to Market: The Rise and Regulation of Private Military Companies*, Oxford University Press, Oxford.
- Cockayne, J. 2009, "Regulating Private Military and Security Companies: The Content, Negotiation, Weaknesses and Promise of the Montreux Document", *Journal of Conflict & Security Law*, vol. 13, no. 3.
- Collier, P. 1998, "On economic causes of civil war", *Oxford Economic Papers*, vol. 50, no. 4, pp. 563-573.
- Daniel, J.P. 2002, "Les nouveaux mercenaires où la privatisation du maintien de la paix", *Géopolitique africaine*, no. 5, pp. 223-235.
- DeWinter, R. 2007, "From Mercenaries to Corporate Actors: Processes of Legitimizing Private Military and Security Companies", Annual Convention of the International Studies Association, Chicago.
- Denard, B. 1998, *Corsaire de la République*, R. Laffont, Paris.

- Favereau, O. 2001, "L'économie du sociologue ou penser (l'orthodoxie) à partir de P. Bourdieu", in Lahire, B., *Le travail sociologique de P. Bourdieu*, La découverte, Paris, pp. 255-311.
- Foreign and Commonwealth Office 2009, *Consultation On Promoting High Standards Of Conduct By Private Military And Security Companies (PMSCs) Internationally*, Foreign and Commonwealth Office, London.
- Foreign and Commonwealth Office, *Private Military Companies: Option for Regulation*, The Green Paper, London, The Stationery Office, 2002
- Goffman, E. 1975, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Ed. de Minuit, Paris.
- Huysmans, J. 1998, "Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité", *Cultures et Conflits*, n° 31-32, pp. 177-202.
- Holsti, K. J. 1991, *Peace and War: Armed Conflicts and International Order, 1648-1989*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Kaldor, M. 1999, *New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era*, Stanford University Press, Stanford.
- Kaplan, R. 1994, "The coming anarchy", *The Atlantic Monthly*, vol. 273, no. 2, pp. 44-76.
- Kinsey, C. 2006, *Corporate Soldiers and International Security: the Rise of Private Military Companies*, Routledge, London.
- Krahmann, E. 2011, "Beck and Beyond : Selling Security in the World Risk Society", *Review of International Studies*, no. 37, pp. 349-372
- Leander, A. 2005, "The Power to Construct International Security: on the Significance of the Emergence of Private Military Companies", *Millennium: Journal of International Studies*, vol. 33, no. 3, pp. 803-824.
- Luckmann, T. 1987, "Comments on Legitimation", *Current Sociology*, vol. 35, no. 2, pp. 109-117.
- Mauss, M. 1968, *Œuvres*, t. I, Ed. de Minuit, Paris.
- Messner, J.J. 2009, "EuroScrutiny, the European Union Takes an Interest in the Industry", *Journal of International Peace Operations*, vol. 4, no. 5.
- Messner, J.J. 2007, "What's in a name? ", *Journal of International Peace Operations*, vol. 2, no. 6.
- Motsek, G. 2010, *Contractor Support of U.S. Operations in USCentcom Aor, Iraq, And Afghanistan*, PowerPoint presentation, ADUSD (Program Support), United States Department of Defense, Washington DC.
- Olsson, C. 2003, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", *Cultures & Conflit*, no. 52, pp. 11-48.
- Percy, S.V. 2007, *Mercenaries: the History of a Norm in International Relations*, Oxford University Press, New York
- Renou, X. 2005, *La Privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*, Agone, Marseille.
- Scahill, J. 2007, *Blackwater: The Rise of the World's Most Powerful Mercenary Army*, Serpent's Tail, London.
- Singer, P. W. 2003, *Corporate Warriors: The Rise of the Privatized Military Industry*, Cornell University Press, Ithaca.
- Spearin, C. 2007, "Contracting a Counterinsurgency? Implication for US Policy in Iraq and Beyond", *Small Wars & Insurgencies*, vol. 18, no. 4.
- Spicer, T. 1999, "Interview with Lt Col Tim Spicer", *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 13, no. 1
- Spicer, T. septembre 1998 b, "Should the Activities of Private Military Companies be Transparent". Available from: www.sandline.com.
- Spicer, T. mars 1998, "Private Military Companies – Independent or Regulated". Available from: www.sandline.com.
- Thomson, J.E. 1994, *Mercenaries, Pirates and Sovereigns. State-building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, Princeton University Press, Princeton.
- United Nations Special Rapporteur on Mercenaries, 2005, *Report on the question of the use of mercenaries as a means of violating human rights and impeding the exercise of the right of peoples to self-determination*, United Nations Commission on Human Rights, New York.
- United Nations Working Group on Mercenaries 2009, *Draft International Convention on the Regulation, Oversight and Monitoring of Private Military and Security Companies*, United Nations Commission on Human Rights, New York.
- Wittgenstein, L. 1986, *Investigations philosophiques*, Gallimard, Paris.